

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-06-39 – FINANCES (7.10) – ACCEPTATION DES CHEQUES
EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)**

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 présents . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 présents . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 présents . De la 2018.06.41 à la fin : 59 présents .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 votants . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 votants . De la 2018.06.41 à la fin : 68 votants

Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) permettent de régler un prestataire de service à la personne à domicile, mais ils peuvent également permettre la prise en charge partielle des frais de garde hors domicile, engagés par les parents auprès d'une crèche, halte-garderie, jardin d'enfant ou garderie périscolaire.

L'ex-Communauté de Communes des Côtes en Haye (CCCH) puis le SIVU « La Clé des Champs » ont accepté ce mode de règlement pour le centre multi accueil de Manonville.

Certains parents ont également pu exprimer cette demande auprès de l'établissement de Velaine-en-Haye, sans mise en œuvre jusqu'à présent.

Compte tenu des évolutions statutaires intervenant au 1^{er} janvier 2019 en matière de petite enfance, il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif.

Une convention est à signer avec l'organisme gestionnaire du dispositif. Les CESU remis à la Communauté seront adressés à un centre de remboursement national gérant ce dispositif, pour obtenir le reversement des sommes concernées à la Communauté. Les modalités fines de mise en œuvre seront travaillées dans les prochaines semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **S'affilier au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU),**
- **Accepter le règlement des prestations des établissements d'accueil des jeunes enfants par Chèque Emploi Service Universel,**
- **Autoriser le président à prendre toute décision, à signer tout document et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX